

Conseil national du sida et des hépatites virales 39-43 quai André Citroën 75902 Paris cedex 15 T. +33(0)1 40 56 68 50 www.cns.sante.fr

FR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27/11/2015

LA PRÉVENTION DOIT ÊTRE LA GRANDE PRIORITÉ DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA EN FRANCE

L'épidémie d'infection par le VIH demeure très active en France et ne s'infléchit pas malgré la mise à disposition de traitements efficaces. On estime que 6600 personnes ont été nouvellement diagnostiquées en 2014.

Les pouvoirs publics ont affirmé leur mobilisation en faveur de la prévention en général et de la promotion de la santé. Ces objectifs constituent le premier axe de la stratégie nationale de santé adoptée en 2013. Ils sont aussi inscrits au titre I du projet de loi santé adopté cette année en première lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Ces grands objectifs de prévention et de promotion de la santé doivent être activement et pleinement mis en œuvre en matière de lutte contre le VIH/sida, afin d'obtenir enfin une diminution du nombre des nouvelles infections.

La prévention du VIH doit répondre aux besoins spécifiques des populations, compte tenu notamment de leur situation d'exposition au risque et des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. Elle doit reposer sur des programmes et des actions nationaux et régionaux performants, évalués, ainsi que sur la promotion de l'ensemble des outils disponibles efficaces, à la fois conventionnels et innovants, condition indispensable pour obtenir un infléchissement de l'épidémie.

A cet égard, le Conseil national du sida et des hépatites virales insiste sur la nécessité de promouvoir, amplifier et conjuguer les instruments de prévention dont l'intérêt a été démontré : dépistage diversifié, notamment dans le cadre de l'offre de tests rapides et d'autotests, traitement de toutes les personnes infectées, et offre de traitement prophylactique (PrEP) au bénéfice des personnes non infectées à risque élevé de transmission sexuelle du VIH.

Sur ce point, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a annoncé le 23 novembre 2015 la publication imminente de la recommandation temporaire d'utilisation (RTU) du traitement antirétroviral nécessaire à la mise en œuvre de la PrEP, ainsi que sa prise en charge à 100% début 2016. Le Conseil national du sida et des hépatites virales se félicite de cette décision qui permet d'ajouter à l'offre de prévention existante un outil supplémentaire attendu et indispensable pour lutter efficacement contre l'épidémie chez les personnes les plus exposées au risque de transmission.